

REPUBLIQUE FRANCAISE

OFFICE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE MER  
(ORSTOM)  
CENTRE DE NOUMEA

SECRETARIAT D'ETAT  
AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR  
CHARGE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES  
D'OUTRE MER  
(MEDETOM)

## CONVENTION : EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ESPACE FONCIER MELANESIEN

RAPPORT N° 5 INDEX SOCIO-ECONOMIQUE DES RESERVES  
ET TRIBUS MELANESIENNES DE LA GRANDE TERRE.  
DEFINITIONS, CHOIX, METHODES.

Cette publication présente les résultats des recherches menées par l'ORSTOM-Nouméa dans le cadre d'accords conclus entre l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et le Secrétariat d'État aux DOM-TOM.

COPYRIGHT  
©  
MEDETOM  
1981  
TOUS DROITS RÉSERVÉS



## PRELIMINAIRES

La Nouvelle-Calédonie apparaît à beaucoup de titres comme une terre de contrastes humains, sociaux, économiques, voire culturels.

La population du territoire à côté d'une collection d'ethnies les plus diverses voit dominer, bien que minoritaire dans l'ensemble, le groupe mélanésien (42 % de la population en 1976 et 51 % d'après une récente projection de l'INSEE en l'an 2000).

Le milieu mélanésien est spécifique et contrasté. Les îles Loyauté ont une tradition culturelle, historique qui différencie leurs habitants des autochtones de la Grande Terre. Parmi ceux-ci les différentes langues, les origines anciennes, le sort que l'histoire leur a imparti, la religion actuelle peuvent dessiner des situations très diverses. Si les Mélanésiens disposent pleinement depuis 1954 des droits de tout citoyen français la constitution leur reconnaît la jouissance d'un statut de droit particulier qui restreint au niveau foncier dans les réserves comme au niveau de l'état civil (adoption, mariage), l'application du droit commun français et reconnaît une spécificité autochtone. Un cadre juridique et foncier particulier est propre à l'ensemble des Mélanésiens, c'est celui de la réserve. Imaginée par les premiers gouverneurs, la réserve était un territoire reconnu ou propriété indivise et collective inaliénable à des particuliers pour les collectivités autochtones constituées ou tribus agrégées à des réserves sous l'autorité de petits chefs et grands chefs toujours reconnus jusqu'ici par l'Administration. Les réserves représentent actuellement pour l'ensemble du territoire, près de 22 % de la surface totale et elles sont appelées dans le cadre de la Réforme foncière en cours, à de substantiels agrandissements. Conçues pour protéger les Mélanésiens de l'extinction qui les menaçait jusqu'en 1927, et libérer des terres pour les besoins de la colonisation tout en protégeant les terres attribuées en réserves autochtones contre tout empiètement européen, elles apparaissent aujourd'hui aux Mélanésiens comme le foyer central de leur vie, le réceptacle de leurs racines traditionnelles, le cadre de leur épanouissement actuel et futur. Or ces réserves regroupent aujourd'hui les deux tiers des actifs mélanésiens (10.000 Mélanésiens seraient à Nouméa) et avec la crise actuelle de l'emploi, la nécessité reconnue de développer les collectivités de l'intérieur et les décisions prises visant à une rapide promotion du monde mélanésien, le problème du devenir de ces milieux tribaux est de la plus grande actualité.

On peut constater que ces réserves longtemps oubliées, souvent marginalisées géographiquement, sont très mal connues quant à leurs réalités humaines, sociales et économiques. Souvent elles présentent des éléments de situation pour le moins paradoxaux : télévision couleur - voitures - peuvent parfois coexister avec une totale absence d'infrastructures collectives (eau, électricité, pistes en bon état); parfois elles n'abritent que des retraités élevant les jeunes et accueillant les week-ends les membres de la tribu salariés sur mines et en ville. Mais souvent aussi elles connaissent une quasi saturation démographique par rapport aux terres disponibles dans la tribu, ne connaissent faute de moyens ou d'infrastructures, qu'une économie de subsistance et sont incapables de promouvoir l'établissement de leurs jeunes avec une activité leur assumant un minimum de revenus. Seule une bonne connaissance des problèmes généraux de ces collectivités s'appuyant sur des sources sûres, régulièrement informées et rassemblant l'ensemble des informations existant sur ces milieux, peut permettre l'efficacité des interventions publiques.

Ce travail est né d'une série de constats :

- 1°- la dispersion des données concernant les milieux mélanésiens au sein des fichiers ou états des administrations,
- 2°- le manque d'homogénéité entre les sources d'informations,
- 3°- l'absence d'instrument centralisant sous forme de banque de données, fiable, mise à jour régulièrement, et obéissant à une structuration homogène, la masse d'information concernant les tribus mélanésiennes de la Grande-Terre,
- 4°- la difficulté dans ce contexte pour les diverses autorités d'apprécier concrètement les multiples problèmes propres aux réserves et de leur apporter en connaissance de cause et au besoin en établissant des priorités d'urgence, les solutions nécessaires.

Le corpus ainsi obtenu et présenté n'a pas la prétention à l'exhaustivité et il pourrait être sensiblement amélioré à terme comme l'indique P. PILLON dans son rapport. La loi du genre (fiabilité et unité) n'a pas permis de reproduire nombre d'informations éparses qui existent sous des formes peu exploitables. Les délais impartis (1 an) n'ont pas toujours permis à certaines administrations de créer l'information spécifique aux Mélanésiens, celle-ci étant noyée avec des données propres à toutes les ethnies du territoire. Néanmoins, cet index a le mérite d'être plus qu'un recueil statistique brut, puisqu'il englobe des informations historiques rares (Service des Domaines et Service Topographique) ou nouvelles (opération café) ou culturelles (religion, langues parlées), précise l'existence d'équipements publics, d'équipements divers, aborde les problèmes d'habitat tribal ...

Ainsi les efforts importants et diversifiés qui sont entrepris pour promouvoir la société mélanésienne, vont-ils pouvoir désormais s'appuyer et s'informer de cette réalité de terrain avec une rapidité, une efficacité et une largeur d'approche que jusqu'ici il était difficile d'obtenir.

C'est l'objectif de ce travail, qui est présenté sous le nom d'index socio-économique des tribus de la grande terre. Ce projet avait été accepté et jugé indispensable et de haute priorité par Monsieur LAUFENBURGER, ancien secrétaire général du territoire, aujourd'hui décédé, et c'est à la mémoire de son action persévérante et inlassable pour tous les Calédoniens et principalement les plus défavorisés, que nous présentons aujourd'hui le travail d'un sociologue Patrick PILLON et de ses collaborateurs

J.-. ROUX

géographe de l'ORSTOM

Ce travail n'a été possible que grâce à l'active collaboration des responsables des Services Territoriaux suivants : Service de la Statistique, Service des Méthodes Administratives et Informatiques (S.M.A.I.), Service

des Affaires Sociales, du Service Territorial de l'Administration générale, des Services Ruraux, du Service de la Main d'Oeuvre, du Service Topographique, du Service des Domaines, du Service de développement et de l'éducation de base, du Service de la Santé, de l'Office des P. & T.

Un Service d'Etat, le Vice-Rectorat comme des organismes parapublics : S.I.C.N.C. (Société Immobilière et de Crédit de Nouvelle-Calédonie), l'UNELCO, l'ENERCAL, la C.A.M.A. (Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole), le G.A.N.O. (Groupement Agricole du Nord-Ouest) nous ont aussi apporté une aide et une compréhension sans lesquelles ce travail n'aurait pu être.

°°°°°

EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ESPACE FONCIER  
MELANESIEN DE NOUVELLE-CALEDONIE

---

Rapport de convention exécutée  
par l'ORSTOM pour le compte du Secrétariat d'Etat aux  
Départements et Territoires d'Outre-Mer

---

RAPPORT V

Index socio-économique des réserves  
et tribus mélanésiennes de la Grande-Terre  
définitions, choix et méthodes

---

La présente notice a pour but d'éclairer les choix qui ont présidé à la constitution du répertoire socio-économique des tribus de la Grande-Terre. Elle indique également les problèmes rencontrés et la manière dont ils ont été abordés.

Le canevas choisi pour la notice correspond à celui retenu pour le répertoire lui-même. Après quelques remarques préliminaires, une notice "Réserve" précédera la notice "Tribu".

#### REMARQUES PREMILIMAIRES

##### - Organisation du répertoire en tribus et réserves

Le répertoire est classé par réserves auxquelles sont incorporées les différentes tribus qui les composent. Ce choix fut retenu comme étant le plus propre à intégrer toutes les informations. Un certain nombre de données ne sont en effet disponibles que sur la base de la réserve (données foncières notamment).

Ce classement fournit par ailleurs la possibilité de retrouver très rapidement certaines données intéressant la réserve dans son ensemble ou plusieurs tribus de la réserve (cas des données socio-économiques, de celles relatives aux groupements etc...).

Afin de servir d'entrées au répertoire socio-économique, nous fournissons plusieurs listes :

- a) - liste des tribus indiquant la réserve et la commune de rattachement.
- b) - Liste des réserves indiquant les tribus et les communes concernées.
- c) - Liste des communes indiquant les réserves et les circonscriptions administratives.

##### - Les notions de répertoire par tribu et de répertoire socio-économique

Nous développons un peu plus loin (cf. liste des patronymes en fonction de leur tribu d'origine) à quel point la notion d'appartenance tribale a pu nous poser problème lorsqu'il existait plusieurs rattachements possibles pour un même individu. Cette notion est également difficile à cerner si l'on est amené à considérer les résidents hors tribu.

Qui a coupé toutes attaches avec sa tribu d'origine? Qui reste en relations étroites? Qui n'est que temporairement installé en ville? etc... En bref parmi ces individus urbanisés, qui appartient à la tribu, et qui n'en fait plus partie ?

Il faut bien admettre qu'il n'existe plus de recouvrement total entre l'ensemble des tribus et l'ensemble du monde mélanésien et que les limites entre les deux sont floues. De ce seul fait, la notion de tribu perd de sa pertinence.

Nous avons ainsi pensé composer des tableaux reproduisant par tribu les résidents et les non résidents, mais le problème de l'appartenance tribale vu sous cet angle n'aurait pas été résolu pour autant. (Résider à Nouméa ne signifie pas avoir abandonné sa tribu). A ce niveau là, la tribu ne se laisse pas cerner.

Les conséquences pour un répertoire socio-économique visant à une quantification en terme de flux monétaires sont directes. Il n'est pas possible d'évaluer la part des revenus urbains retournant en tribu du fait de la redistribution.

Il est d'autres raisons qui rendent toute approche quantifiant les flux monétaires, aléatoire.

En règle générale, les revenus, qu'ils soient d'origine salariale ou tirés de l'agriculture, ne nous sont pas connus. De plus, le travail salarié n'est pas toujours un travail fixe, mais temporaire.

Les renseignements que nous possédons ne sont pas tous homogènes, ou n'ont pas la signification qui devrait leur être attribuée :

ex. : cas du plan territorial : avec embauches sur des périodes variables selon les communes, (cf. IV<sub>4</sub>);

ex. : cas des G.I.E. de planteurs où le nombre de salariées fluctue durant l'année et où les salariées ne sont pas présents de manière régulière sur le chantier. (cf. IV<sub>5</sub>);

ex. : cas des demandeurs d'emploi inscrits aux mairies des communes pour lesquels le tableau (IV<sub>3</sub>) ne reste pas significatif très longtemps. Pour ce même tableau, perte de tous les chômeurs de Nouméa.

Ne pouvant quantifier les revenus, il était exclu de faire de ce répertoire socio-économique un répertoire des flux monétaires. Seul un tableau porte des indications chiffrées.

#### - Liste des tribus et réserves (fournie par le service topographique)

Le service topographique est à l'origine du classement en réserves et tribus que nous avons adopté, ainsi que de la numérotation correspondante. Cependant comme la liste des tribus fournie par le service topographique ne mentionne pas certains noms de tribus que les utilisateurs du répertoire peuvent être amenés à rencontrer par ailleurs, nous avons pris le parti d'intégrer ces noms à nos listes. Nous signalons toutefois leur origine étrangère aux données du service topographique par un astérisque.

Les vides laissés dans la numérotation, correspondent à d'anciennes réserves aujourd'hui désaffectées.

Vu la grande diversité qui règne dès qu'il s'agit d'orthographier ou plus simplement de dénombrer les différentes tribus, nous avons jugé utile de nous en tenir, en tout état de cause, à ce seul document de provenance administrative. Néanmoins nous avons pu relever dans le classement effectué par le service, quelques points obscurs :

- Ainsi les tribus de Sarraméa et de Col d'Amieu respectivement n° 117 et n° 15 sont-elles portées comme étant assimilées ("la liste officielle des tribus confond cette tribu avec celle de Sarraméa") \*<sup>1</sup> alors que les cartes fournies par le service ne les localisent pas au même endroit.

- Ainsi, la tribu du Col de la Pirogue (n° 106) est-elle aussi appelée Saint-Laurent, alors que les deux tribus groupées sous une seule autorité n'en sont pas moins distinctes et éloignées l'une de l'autre de plusieurs kilomètres. D'autres sources font la différence entre ces deux villages que nous avons dû regrouper sous une seule appellation suivant en cela le service topographique.

- Ainsi la tribu de Bopope (Koné) disparaît-elle complètement de la liste des tribus. Ce nom n'apparaît qu'en liaison avec la réserve de Tiwaka-Bopope n° 141, totalement disjointe de celle sur laquelle se trouve effectivement Bopope. Cette tribu étant suffisamment connue pour que nous ayons des données sur elle par ailleurs, nous avons, cas unique dans ce travail, pris le parti de l'intégrer au répertoire sans tenir compte du service topographique. La tribu fut cependant laissée dans la réserve de Tiwaka-Bopope alors qu'elle n'y est, selon nous, pas à sa place.

Lorsque d'autres sources mentionnaient un nom ou un découpage différent pour la tribu concernée, nous l'avons signalé en entête.

- Liste des patronymes en fonction de leur tribu d'origine (fournie par le S.T.A.G.) et problème de la tribu d'appartenance.

La conception de ce répertoire des données socio-économiques disponibles sur les différentes tribus de la grande-terre, s'est constamment heurtée au niveau de sa réalisation pratique (dépouiller et analyser les documents fournis par les différentes administrations ou services publics concernés), au problème central de l'absence totale des données répertoriées sur une base tribale.

Ce problème se double de celui plus fondamental dans l'optique qui est la nôtre du glissement pouvant s'opérer entre la tribu d'origine, (les patronymes renvoyant à des groupes sociaux sont en effet localisés), et la tribu dans laquelle vit un individu à un moment donné (provisoirement ou non).

Nous appuyant sur le seul élément dont nous disposions (la liste des patronymes selon leur tribu d'origine), nous avons considéré en toutes circonstances \*<sup>2</sup> que la tribu d'origine d'un individu donné était bien celle portée sur la liste. Nous avons donc admis que la tribu d'origine du patronyme était celle à laquelle se rattachait l'individu. Ne sachant par ailleurs

\*<sup>1</sup> Service topographique fiche n° 15 - Réserve autochtone de Col d'Amieu, en annexe 2 note 826/561 du 6-3-1956 de la liste officielle

\*<sup>2</sup> sauf en ce qui concerne le traitement des données fournies par la CAMA (voir plus loin dans la notice le paragraphe IV<sub>8</sub>)

comment cette liste du STAG a été constituée, si elle fait l'objet ou non d'une remise à jour et sur quelles bases, il est également de ce côté là des biais qui nous échappent. Cependant, au cours du travail de dépouillement des données de base (fichiers, liste des services publics...) nous n'avons pu que nous rendre à l'évidence qu'il y a pas coïncidence entre les deux notions, (tribu d'origine /tribu de rattachement), soit que les individus se positionnent par rapport à une tribu dans laquelle ils résident momentanément, soit qu'il y ait eu un changement définitif de résidence.

Pour définir l'appartenance tribale, nous nous sommes référés à la liste fournie par le S.T.A.G. Ne pas adopter cette attitude aurait conduit à posséder un double système de référence.

a) Liste S.T.A.G.

b) Nom de la tribu mentionnée par le fichier pour un patronyme donné.

Confrontés au cas d'une tribu différente de celle portée par la liste STAG, nous n'aurions pu savoir si la résidence était temporaire ou non. En outre, dès que la localisation tribale n'aurait pas été portée en toutes lettres (cas le plus fréquent), nous aurions dû revenir à la liste STAG. Cette double référence n'aurait pu mener qu'à l'arbitraire.

Lorsque plusieurs tribus se partageaient le même patronyme, et en l'absence de toute possibilité de localisation exacte, nous n'avons pu que perdre l'information. (Nous mentionnons toutefois le pourcentage des pertes).

Le problème posé par cette information, s'est imposé à nous de nombreuses fois, notamment lors du dépouillement des données propres à remplir les tableaux suivants :

Economie : IV<sub>2</sub> : aides sociales et retraites

IV<sub>3</sub> : demandeurs d'emploi inscrits à la mairie de la commune

IV<sub>4</sub> : emplois temporaires dans le cadre du plan état et du plan territorial

IV<sub>8</sub> : emprunts et assurances.

Voir également au paragraphe II<sub>4</sub> un autre type de critique qui peut être faite quant à l'utilisation de cette liste des patronymes.

#### NOTICE RESERVE

- nom de la réserve .....	source : service topographique
- nom de la commune .....	source : service topographique
- nom du district .....	source : S.T.A.G.
- nom de ou des tribus .....	source : service topographique

I. DONNES GENERALES

I.1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DANS LE TERRITOIRE D'APRES LA DELIMITATION COMMUNALE. Echelle 4/1 000 000.

Erratum : il faut lire "Echelle au 1/4 000 000".

Le positionnement de la tribu, matérialisé en rouge, ne peut qu'être indicatif, vu l'échelle.

I.2 - TYPE DE RELIEF

Différents types de relief répertoriés :

- 1) littoral (bord de mer)
- 2) basse chaîne
- 3) moyenne chaîne
- 4) haute chaîne
- 5) île
- 6) plaine fluviale

I.5 - SUPERFICIE DES TERRES DISPONIBLES :

Nous sommes dans l'impossibilité d'informer la catégorie "Terres extérieures à la réserve" (locations, concessions, propriétés).

Seules des recherches dans les dossiers du service des Domaines permettraient de remplir ce tableau.

I.6 - RAPPORT THEORIQUE ha/hab :

1) Chiffres de superficie : selon les sources consultées, l'on enregistre des différences sensibles dans les chiffres

ex. : Réserve de NERE, tribu de KUA (53)

Pour une même année, 1976 :

- D. FRIMIGACCI indique 139,5 ha \*
- le service topographique indique 150,20 ha
- la subdivision Est indique 136 ha.

2) Chiffres de population : selon les sources consultées, les chiffres diffèrent :

ex : Réserve de NERE, tribu de KUA (53)

- dénombrement de 1974 : ..... 40 habts.
- recensement de 1976 : ..... 32 habts.
- chiffre de la subdivision Est pour 1978 :.. 83 habts.

Courbe démographique pour le moins étonnante qui invite à interroger ces données de façon plus approfondie.

\* Sources : D. FRIMIGACCI, 1977 - Tribus, Réserves et Clans de Nouvelle-Calédonie - Coll. Eveil n° 4 - DEC p. 25

- 3) Conclusion : Quoi qu'il en soit nous nous en sommes tenus aux chiffres des services compétents :
- pour la population = recensement de 1976
  - pour la superficie = service topographique.

le rapport ha/hab =  $\frac{\text{nombre d'ha en 1976 d'après le service topographique}}{\text{nombre d'hab en 1976 d'après le recensement.}}$

1.7 - RECAPITULATIF DES DEMANDES COLLECTIVES FORMULEES AU NIVEAU DE LA RESERVE

Nous avons intégré dans ce tableau les demandes qui n'étaient pas le fait de l'une ou de l'autre des tribus de la réserve mais concernaient l'ensemble de celles-ci.

Nous restituons ces données dans les termes où elles nous ont été livrées par le service des Domaines et les subdivisions administratives.

L'absence éventuelle de précisions concernant la superficie et la localisation du terrain demandé, ainsi que l'inexistence d'un numéro de référence du dossier, rendent les recherches successives très difficiles.

Il ne nous est, en particulier, pas possible de connaître l'issue de ces demandes. Seuls les services compétents pourraient effectuer ce travail.

1.8 - RECAPITULATIF DES DEMANDES INDIVIDUELLES FORMULEES AU NIVEAU DE LA RESERVE

Nous avons intégré ici les demandes individuelles que nous n'étions pas en mesure de localiser sur le territoire de l'une ou l'autre des tribus de la réserve.

Nous restituons ces données dans les termes où elles nous ont été livrées par le service des Domaines.

L'absence éventuelle de précisions concernant la localisation du terrain demandé, son statut et, parfois même sa superficie de même que l'inexistence d'un numéro de référence du dossier, rendent les recherches successives très difficiles - et en particulier celles qui tendraient à informer l'issue de ces demandes - pour quelqu'un d'extérieur au service compétent.

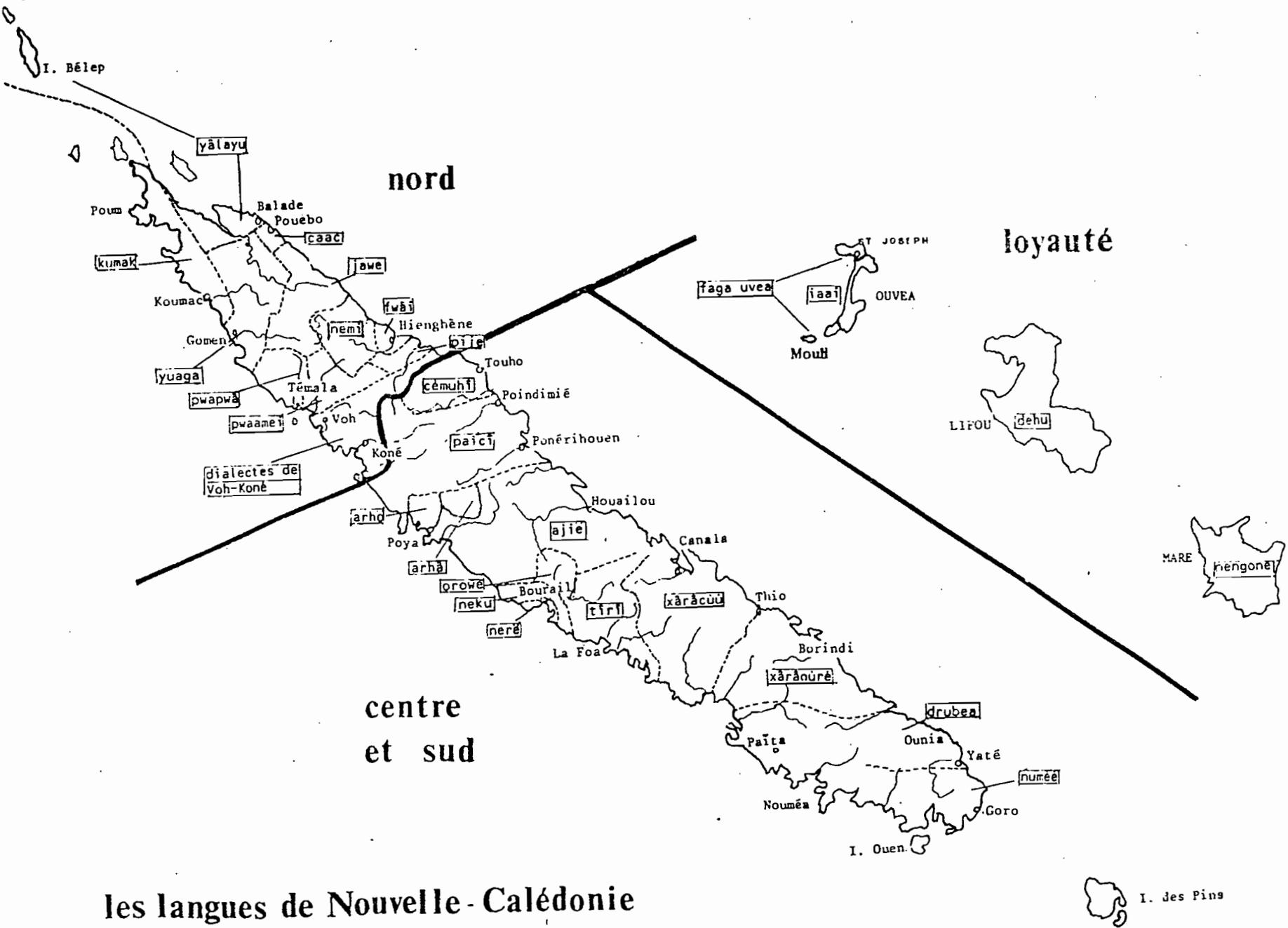
NOTICE TRIBU

II. RECAPITULATIF

Superficie de la tribu : nous ne sommes pas en mesure d'informer cette donnée dans tous les cas où tribu et réserve ne coïncident pas.

Pour ce complexe travail de délimitation, il faudrait s'en référer aux services compétents.

Eloignement de la voie principale / obstacles s'opposant à l'accès à celle-ci : L'utilité de ce type de données ne nous est apparu nécessaire que tardivement et après contact avec de futurs utilisateurs. Nous n'avons pas pu l'informer.



Sources : Les langues mélanésiennes de Nouvelle-Calédonie, 1979 - Collection Eveil n° 13 - D.F.C. Nouméa 105 pages

les langues de Nouvelle-Calédonie

Cette donnée est celle de la langue vernaculaire correspondant au secteur linguistique auquel appartient la tribu, tel qu'il est défini ci-dessus. Cependant la carte de référence étant à une échelle fort petite qui ne permet pas de restituer l'information au niveau de la tribu, et les limites linguistiques correspondant davantage à des zones de transition qu'à une ligne de démarcation (polylinguisme), il conviendrait de tenir également compte de la zone linguistique voisine dans le cas des tribus placées en limites de zones. Cette information n'implique pas que tous les habitants de la tribu :

- 1) parlent cette langue
- 2) ne parlent que celle-ci.

### II.3 - RELIGION MAJORITAIRE

Il s'agit là de la religion majoritaire dans la tribu. Dans le cas où plusieurs religions sont fortement pratiquées dans la tribu, toutes deux sont alors mentionnées. L'ordre dans lequel elles sont énumérées (catholique / protestant - protestant / catholique) rend compte de leur importance relative.

### II.4 - PATRONYMES

Cette liste constituée d'après le répertoire du service des Affaires Autochtones (S.T.A.G.) serait exhaustive.

Le répertoire constitué par le STAG (Liste des patronymes avec leur localisation en fonction de la tribu d'origine) nous a fourni un des documents essentiels sans lesquels le présent travail n'aurait pu être mené à bien.

Toutefois, lors de l'utilisation de ce répertoire, quelques problèmes se sont présentés :

- a) La liste n'échappe pas à l'un des problèmes majeurs que pose l'utilisation de documents administratifs d'origines diverses, à savoir la non homogénéisation des découpages en tribus. Nous étant référés pour ce découpage tribal à la liste fournie par le service topographique (second document de base), nous avons buté sur le désaccord entre les deux sources. C'est pourquoi toutes les tribus n'ont pu voir informé ce type de renseignement, le service topographique distinguant des tribus que le service des affaires autochtones ne connaît pas. Cependant, il est vraisemblable qu'il suffise de se référer à l'ensemble des patronymes localisés sur une réserve (regroupement que le découpage en réserves / tribus permet de réaliser), pour retrouver l'ensemble des patronymes potentiellement présents sur la tribu.

Les patronymes des tribus de :

St. Denis	{	de Balade
St. Gabriel		
Ste Marie		
Ste Marie	}	de Pouebo
St. Denis		
St. Gabriel		

ont été relevés par J.C. ROUX (ORSTOM) lors de sa participation au dénombrement INSEE de 1974.

b) En tant que document de base servant à la localisation des patronymes, cette liste du STAG comporte un grand défaut qui a pu nous amener à commettre quelques erreurs. Il convient en effet de tenir compte dans son utilisation des gros problèmes d'orthographe qui se posent lors de la transcription des noms mélanésiens. Ainsi des patronymes identiques, apparaissent-ils retranscrits sous des orthographes différentes, ce qui les place parfois fort loin l'un de l'autre en suivant l'ordre alphabétique.

Dans un certain nombre de cas, le patronyme rencontré lors du dépouillement des différentes sources, aura une orthographe différente de toutes celles portées sur la liste STAG.

c) En troisième point, il conviendrait de noter que le même patronyme peut se retrouver dans plusieurs tribus ou réserves différentes tout au long de la Grande Terre.

La présente liste est celle des patronymes représentés dans la tribu mais ne prétend pas faire état des différentes localisations possibles de ces patronymes.

d) Il ne nous semble pas exclu que la liste des patronymes ne soit pas exhaustive (cf. IV<sub>4</sub>).

## II. 5 - CLANS CONSTITUANT LA TRIBU

Aucun document administratif ne permet d'informer cette donnée. Il convient en effet de voir que la liste du STAG ne recouvre par cet item. Cette liste comporte vraisemblablement des noms d'origines diverses : patronymes, noms de clans, de lignages ou autres, biais qui se surajoutent à ceux mentionnés en II.4.

## TABLEAUX INSEE, soit :

### III. IDENTIFICATION DEMOGRAPHIQUE

III. 1 - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA TRIBU

III. 2 - POPULATION PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE

III. 3 - COMPOSITION DE LA TRIBU SELON LES MENAGES ET LEUR TAILLE

### IV. E C O N O M I E

IV. 1 - POPULATION TOTALE DE 14 ANS ET PLUS

### VI. SCOLARISATION

VI. 3 - POPULATION DE QUATORZE ANS ET PLUS SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION

### VII. EQUIPEMENT

VII. 1 - NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES SELON CERTAINS ELEMENTS DE CONFORT

VII.2 - RESIDENCES PRINCIPALES SELON L'EQUIPEMENT EN APPAREILS MENAGERS  
ET VEHICULES DE TOURISME

VII.3 - NOMBRE D'HABITATIONS SELON LE MODE DE CONSTRUCTION

En ce qui concerne les données INSEE, nous avons reçu une aide appréciable de Mr. CLAIRET, directeur de la statistique, qui a bien voulu nous accorder plusieurs réunions de travail au cours desquelles nous avons pu cerner les limites exactes de nos besoins et les redéfinir. Pour certains tableaux, les données n'existant pas telles quelles dans le recensement de 1976, Mr. CLAIRET a bien voulu recomposer ces tableaux afin d'en faire la demande précise aux services du S.M.A.I. (Service des Méthodes Administratives et Informatiques).

Dans l'utilisation des résultats INSEE en fonction de nos besoins propres nous nous sommes heurtés au problème décrit en (II.4 a) : la liste des tribus INSEE ne coïncide pas avec celle du service topographique. Nous avons redressé ce biais en effectuant les regroupements nécessaires là où l'INSEE distinguait deux tribus (\*) alors que le service topographique n'en voyait qu'une, et en stipulant les regroupements faits par l'INSEE là où la situation inverse se présentait. Dans tous les cas, sur chaque tableau, il a été spécifié la correction éventuelle apportée par rapport aux données INSEE. Certaines tribus disparaissent entièrement des listes INSEE.

IV. ECONOMIE

IV.2 - AIDES SOCIALES ET RETRAITES

Nous avons pu informer les données concernant les infirmes, les enfants secourus, les aides aux personnes âgées versées par le territoire ou en instance de versement.

En ce qui concerne l'aide apportée par l'Etat une autre tranche de bénéficiaires devrait être présentée ultérieurement.

Les listes des personnes admises à l'aide sociale, nous ont été fournies par le service social.

Chaque nom était accompagné de l'adresse actuelle et de la tribu de naissance. Il s'agissait alors pour nous, en fonction de ces données et des éléments dont nous disposions par ailleurs (liste du STAG), de redistribuer les individus dans leur tribu d'appartenance.

Le dépouillement des données relatives aux infirmes, enfants secourus, pensions versées par le territoire, s'est déroulé selon le même procédé. A titre d'exemple, nous relatons ici la méthode utilisée pour dépouiller les fiches relatives "aux enfants secourus".

(\*) Dans un certain nombre de cas, il apparaîtrait que l'INSEE établit ses données sur la base de l'habitat (village ... lieu-dit...) alors que le service topographique l'établirait sur la base tribale.

Nous avons procédé à partir des fiches de base du service social (demandes acceptées). Celles-ci portaient entre autres, les renseignements suivants :

- nom du ou des enfants
- date de naissance et commune de naissance des enfants
- adresse des parents et/ou de la personne responsable.

Nous mîmes en regard les trois éléments suivants :

- 1) lieu de naissance
- 2) adresse actuelle
- 3) liste des patronymes du service des affaires autochtones.

Dans la plupart des cas 2) et 3) coïncidaient. Lorsque tel n'était pas le cas, nous nous sommes référés à la liste des patronymes en considérant que la localisation du patronyme correspondait à celle de la tribu d'origine (cas où l'enfant vit avec ses parents). Lorsque l'enfant ne vivait pas avec ses parents, nous avons de même pris en compte sa tribu d'origine et non pas celle dans laquelle il vivait.

- Total des enfants secourus comptés sur leur tribu d'origine .....	: 159
- Total des enfants secourus portés sur leur tribu d'origine alors qu'ils vivent dans une autre tribu ....	: 5
- Total des enfants secourus non comptés .....	: 18
	182

Pourcentage de pertes : 10 %

- Enfants assistés : recueillis temporaires et pupilles du territoire.

La liste des enfants assistés n'a pu être utilisée. Elle indiquait le nom de l'enfant et l'adresse du placement.

L'enfant étant originaire d'une tribu et le placement s'effectuant dans une autre (ou bien hors tribu), il nous était difficile d'inclure ce renseignement dans le tableau IV.2 : "aides sociales et retraites".

En effet cette donnée n'est pas de même nature que les autres, l'aide ne revenant pas à la tribu d'appartenance de l'assisté.

- Aides versées par l'Etat :

En dépouillant les données, nous nous sommes trouvés confrontés au problème des disparités entre la liste STAG et l'adresse indiquée par le Service Social et à laquelle est versée la pension. Comme pour le dépouillement des données C.A.M.A. (cf. IV ) nous n'avons pu nous résoudre à rapporter les bénéficiaires, gens âgés et donc peu mobiles, à une hypothétique tribu d'origine.

Nous avons donc conservé la localisation fournie par le Service Social.

#### IV.3 - DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A LA MAIRIE DE LA COMMUNE

Le service n'a pu nous fournir que les dossiers des communes. La ville de Nouméa n'a donc pas été traitée.

#### IV. 4 - EMPLOIS TEMPORAIRES DANS LE CADRE DU "PLAN ETAT" ET DU "PLAN TERRITORIAL"

##### a) Plan Etat

Données relatives aux demandeurs d'emploi et aux personnes inscrites sur les listes du "PLAN ETAT". Ces informations nous furent fournies par le service de la Main d'Oeuvre qui nous a permis d'accéder à ses fichiers.

Méthode utilisée : voir IV. 2.

Les femmes mariées ont été rattachées à la tribu d'origine de leur époux, les femmes non mariées à leur tribu d'origine. Dans un certain nombre de cas (inférieur à 1 %) il ne nous a pas été permis de localiser les inscrits. Nous n'avons pas retenu ces cas.

N.B. : d'anciennes fiches portant encore l'appartenance ethnique des demandeurs d'emploi, il semblerait que la liste des patronymes ne recouvre pas l'intégralité des patronymes portés comme "Mélanésiens" par le Service Social, sans que nous puissions savoir s'il s'agit là d'une lacune de la liste patronymique ou d'une erreur d'appréciation du Service de la Main d'Oeuvre.

##### b) Plan territorial

Lorsque nous avons effectué le travail, le plan disposait de 470 postes. Mais ce nombre est exceptionnel. En général le nombre des inscrits est de l'ordre de 200.

Les postes sont occupés sur une période qui varie entre un et six mois selon les communes. En outre, le nombre de postes disponibles ne signifie pas qu'ils soient occupés. (Cette dernière remarque est sans incidence sur les chiffres portés au répertoire).

En dépouillant les données nous n'avons pu resituer 10 % des patronymes (problèmes de localisation).

#### IV. 5 - GROUPEMENTS ET AIDE AU DEVELOPPEMENT

##### a) Groupelements de producteurs

Des contacts ont été pris dès le début de novembre auprès des trois groupements de producteurs les plus importants du territoire, ceux de Canala, Ponérihouen et Pouembout.

Si au plan des principes, ces groupements nous donnèrent leur accord, dans les faits, seul le G.A.N.O. de Pouembout nous répondit.

Quelques informations sur les groupements nous sont cependant parvenues par le canal des services ruraux et par le biais des rapports des Syndics des Affaires Autochtones.

Par ailleurs, nous n'avons pu obtenir auprès des Services Ruraux la liste exhaustive de tous les groupements de la grande terre, qu'ils dépendent ou non des Services Ruraux, qu'ils soient ou non promoteurs FADIL. C'est ainsi que s'il est des groupements sans relations avec les Services Ruraux et le FADIL, ceux-ci nous échappent.

Pour les G.I.E. de la région de Koné (Tango, Poindouti, Paimboas, Bopope, Bayes ...) le service concerné n'ayant pas répondu à notre demande, les renseignements que nous portons ont été obtenus par un autre canal \* et sont plus anciens que ceux relatifs aux G.I.E. de la région sud.

b) Opération Café

Les données sur l'opération café ne nous sont parvenues que tardivement. En effet, il nous était apparu nécessaire d'y inclure les prévisions 1982, récemment établies. La localisation en tribu, de certains lieux-dits n'a pas été possible. Il conviendrait donc de retenir qu'une forte proportion des données n'ont pu être réparties.

Décompte des informations non intégrées :

Communes	Tribu		Hors tribu	
	Contractants	Hectares	Contractants	Hectares
HOUAILOU	1	0,50		
PONERIHOUEN	21	14,25	8	9,25
TOUHO	13	4,75	8	4,75
HIENGHENE			8	4,75
POUEBO			10	5,50
OUEGOA	11	5,50	20	12,00
KOUMAC	2	0,50	4	2,50
GOMEN			1	1,00
VOH			4	4,00
KONE	1	0,25		
POYA			1	0,75
BOURAIL			9	9,50
MOINDOU			2	3,00
LA FOA			5	5,50
PAITA			5	6,25
DUMBEA			1	2,00
CANALA	9	6,75	3	1,75
	58	32,50	89	72,50

\* enquête sociologique sur le plateau de Tango  
J.M. KOHLER ORSTOM - non publié

Pour la réserve d'Arama, localisée par le Service de l'Agriculture sur la commune de Poum, nous avons des données localisées "en tribu". Sur la commune de Koumac, nous avons par ailleurs des données portant sur les trois tribus de Naraï, Nouarou et Pengaï - (localisées en tribu) - Ces trois tribus étant celles qui constituent la réserve d'Arama, nous avons pris soin d'intégrer les informations en distinguant leurs origines. De manière générale, chaque fois que nous avons procédé à une modification nous l'avons souligné par un astérisque.

Les données recueillies faisaient la distinction entre Arabica et Robusta. Nous avons additionné les chiffres lorsque les deux productions étaient présentes, en le précisant toutefois.

Nous joignons en annexe les informations globales que nous ont fournies les services de l'Agriculture. Le décompte des 44 planteurs n'a pu être effectué pour des raisons de localisation.

#### c) Producteurs FADIL

Nous avons eu accès à deux sources FADIL :

- 1) deux listes établies par les chantiers FADIL au 14/02/1980 et au 17/06/1980 et portant sur les promoteurs FADIL (pêche).
- 2) L'ensemble des données FADIL (toutes activités comprises) obtenu en novembre.  
Lorsque les deux sources ne coïncidaient pas en ce qui concerne les pêcheurs - et les cas sont rares - nous avons opté pour la liste du chantier FADIL.

Le FADIL apporte sa garantie aux groupements de producteurs de Canala, et de Koné, ainsi qu'au GAPCE de Poindimié. Nous n'avons malheureusement pas pu obtenir ces données sur une base tribale. Ce vide serait à combler par la suite.

#### IV. 6 - TYPES DE PRODUCTIONS AGRICOLES

Nous nous sommes servis pour remplir ce tableau du rapport annuel des syndicats des Affaires Autochtones. Les renseignements y sont malheureusement fort inégaux.

Les deux catégories retenues pour le tableau commercialisation / non commercialisation sont fort difficiles à appréhender. Comment classe-t-on les produits qui ne font pas l'objet d'un commerce systématique, mais de ventes occasionnelles ?

Nous avons porté dans la catégorie "non commercialisation" les produits vivriers - sauf lorsqu'il était dit explicitement qu'il y avait commercialisation - ; et dans la catégorie "commercialisation", la production caféicole. Pour le reste, nous n'avons porté dans la catégorie "commercialisation" que les productions mentionnées en tant que telles, ou celles qui avaient permis la création d'un groupement de producteurs.

Nous avons complété le tableau lorsque cela était possible en utilisant les tableaux précédents (cf. IV 5).

L'information, pour le tableau pourrait être améliorée.

IV.7 - ELECTEURS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

IV.8 - EMPRUNTS ET ASSURANCES

Méthode : se référer au programme IV.2.

Avec les données SICNC le pourcentage de patronymes non localisés est quasi nul.

Pour les données CAMA, nous avons exceptionnellement modifié l'approche générale. Les assurances indiquant une localisation très précise (le nom de la tribu dans la plupart des cas), nous n'avons pas pu nous résoudre à rattacher les individus concernés à une localité extérieure lorsqu'il y avait non coïncidence entre la localisation donnée par le STAG et celle portée par la CAMA.

Cette discordance entre les différentes sources est une illustration de ce que nous entendions au début de la notice lorsque nous faisons la différence entre "tribu d'origine" et "tribu de rattachement". Il est à regretter que nous n'ayons pas systématiquement et à titre indicatif, relevé le nombre d'individus sur lequel portait cet écart.

Environ 4,5 % des patronymes relevés n'ont pu être localisés.

V. FONCIER

V.1 - RECAPITULATIF DES DEMANDES COLLECTIVES

Nous avons travaillé à partir de 3 types de données :

1°- les dossiers passés devant la Commission des Terres de l'Assemblée territoriale (C. des T.): qui correspondent déjà à un premier tri puisqu'un certain nombre de demandes se trouvent rejetées avant de passer en commission. Il en résulte que la liste des demandes n'est pas exhaustive.

2°- Les correspondances dont nous avons trouvé trace au service des Domaines.

3°- Les revendications de 1955 telles qu'elles avaient été transmises par M. GUIART au Haut Commissaire de la République et les réponses qu'elles ont suscitées après enquête.

4°- Les demandes collectives enregistrées en 1978 à la demande du Ministre et recensées au niveau des mairies ou sous-préfectures. Ces demandes ne sont pas homogènes et n'ont pas de valeur officielle.

Il s'agit dans la plupart des cas, de demandes d'agrandissement (pour les rares exceptions, nous transcrivons précisément la nature de la demande).

L'absence fréquente de précisions concernant la localisation de la terre demandée et parfois même sa superficie, de même que l'inexistence de numéro de référence du dossier, rendent parfois les recherches successives très difficiles (en particulier celles qui tendraient à informer l'issue de ces demandes) pour des étrangers aux services concernés.

Nous avons considéré comme satisfaites les demandes auxquelles correspondait sur la fiche du service topographique un agrandissement réalisé à la même époque, lorsque la localisation, ou tout au moins la superficie demandée coïncidait.

Dans ce cas nous mentionnons dans la colonne "observations" le numéro de l'acte d'agrandissement.

V.2 - RECAPITULATIF DES DEMANDES INDIVIDUELLES

Nous avons travaillé à partir des comptes rendus de séances de la Commission des Terres.

L'absence fréquente de précisions concernant la localisation de la terre demandée et parfois même sa superficie, de même que l'inexistence de numéro de référence du dossier, rendent les recherches successives très difficiles (en particulier celles qui tendraient à informer l'issue de ces demandes) pour des étrangers aux services concernés.

V.3 - SUPERFICIE DES TERRES DISPONIBLES

Non informé dans la plupart des cas.

1°- Terres affectées à la tribu : nous ne sommes pas en mesure d'informer cette donnée dans tous les cas où tribu et réserve ne coïncident pas. Pour ce complexe travail de délimitation, il faudrait s'en référer aux services compétents.

2°- Terres extérieures à la tribu (locations, concessions, propriétés). Le bilan impliquerait des recherches dans les archives du service des Domaines.

VI. SCOLARISATION

VI.1 - IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES

Chaque fois que la localisation portait le nom de la tribu ou de la réserve, nous y avons positionné l'infrastructure concernée. Pour les écoles : la localisation n'a été portée en "tribu" que lorsque les données fournies par les Services du Vice-Rectorat portaient explicitement le nom de la tribu. Dans les autres cas (ex. commune de Ouégoa, école de Bondé) la localisation a été portée dans la colonne : "dans la commune" (hors tribu).

VII. EQUIPEMENT

\* VII.4 - ELECTRICITE

Les chiffres abonnés UNELCO, abonnés ENERCAL, nous ont été fournis par les deux compagnies respectives. En ce qui concerne les chiffres ENERCAL, 6 localisations nous ont posé problème :

	<u>Abonnés</u>	<u>Abonnés potentiels</u>
- Karikouié	2	5 ?
- Bondé	3	12 réserve
les chiffres n'ont pu être portés au niveau tribal		
- Tiakan	6	1
- Touho Mission	10	4 a été considéré comme étant la R.A. de Touho
- Nigou	16	4 ?
- Nepou	9	6 ?

VII.5 - TELEPHONE

(1) Lorsque la réserve comprend plusieurs tribus dont l'une donne son nom à la réserve :

ex : Réserve de Tendo (130) comprend 2 tribus = Tendo  
Caavatch

\* VII.1 - ELEMENTS DE CONFORT

- (1) A l'intérieur du logement
- (2) Hors du logement mais à l'intérieur de la construction
- (3) A l'extérieur de la maison

La liste des cabines téléphoniques nous indique la présence d'une cabine à Tendo sans préciser s'il s'agit de la tribu ou de la réserve. Chaque fois que nous ne sommes pas sûrs de la localisation, nous mentionnons la présence de la cabine sur la réserve et non sur la tribu.

(2) Abonnés ou cabine publique :

ex : Tieta (137) : 1 abonné, la municipalité - s'agit-il là d'un téléphone public ou non ?

Quoi qu'il en soit nous indiquons la présence d'un abonné et non d'une cabine.

## VII.6 - INFRASTRUCTURE MEDICALE

Nous avons porté l'infrastructure médicale en tribu ou réserve lorsque les localisations coïncident. Dans la majorité des cas, cependant, la localisation est communale.

### RECAPITULATIF DES SOURCES UTILISEES

Dans une première approche, nous avons procédé à l'inventaire des fichiers existants sur le Territoire et permettant d'obtenir des informations correspondant à nos besoins.

Le nombre de ces fichiers et surtout l'importance de certains, les problèmes d'accès à ces données comme leur traitement, nous ont orientés vers des choix sélectifs, compte tenu des moyens et des délais disponibles ainsi que des futures conditions de mise à jour du fichier.

Il apparaît que la base des données INSEE (recensement de 1976) peut servir dans un bon nombre de cas, de source de référence commode et d'une fiabilité que présentent peu d'autres sources. Cette base de données grâce aux futurs recensements ou enquêtes INSEE pourra de façon homogène être régulièrement enrichie et étendue au besoin.

#### 1) ORIGINE DES DONNEES

##### INSEE / Recensement 1976

III<sub>1</sub>, III<sub>2</sub>, III<sub>3</sub>,

IV<sub>1</sub>,

VI<sub>3</sub>,

VII<sub>1</sub>, VII<sub>2</sub>, VII<sub>3</sub>,

pour mémoire : INSEE autres recensements :

III<sub>1</sub>.

Total : 8 tableaux

##### O.R.S.T.O.M.

I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>, I<sub>6</sub>,

II<sub>2</sub>, II<sub>3</sub>

Total : 5 questions  
dont 1 en commun avec  
le service topographique.

SERVICE TOPOGRAPHIQUE

- identification des réserves

I<sub>3</sub>, I<sub>4</sub>, I<sub>5</sub>, I<sub>6</sub>, I<sub>7</sub>

V<sub>1</sub>, V<sub>3</sub>

soit 8 questions dont 4  
en commun avec le Service  
des Domaines, 1 en commun  
avec l'ORSTOM.

SERVICE DES DOMAINES :

I<sub>5</sub>, I<sub>7</sub>, I<sub>8</sub>

V<sub>1</sub>, V<sub>2</sub>, V<sub>3</sub>

soit 6 questions dont 4  
en commun avec le service  
topographique.

SOURCES DIVERSES

SERVICE SOCIAL : IV<sub>2</sub>

FADIL : IV<sub>5</sub> (en partie)

S.I.C.N.C. : IV<sub>8</sub> (en partie)

C A M A : IV<sub>8</sub> (en partie)

MAIN D'OEUVRE : IV<sub>3</sub>  
: IV<sub>4</sub> (en partie)

VICE RECTORAT : VI<sub>1</sub>

CHAMBRE D'AGRICULTURE : IV<sub>7</sub> (en partie)

SERVICE DE L'AGRI-  
CULTURE : IV<sub>5</sub> (en partie)

RAPPORT DE SYNDIC DES  
AFFAIRES AUTOCHTONES : IV<sub>6</sub> (en partie)

ENERCAL {  
UNELCO { VII<sub>4</sub>

P. & T. : VII<sub>5</sub>

SERVICE DU PERSONNEL  
TERRITORIAL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE : IV<sub>4</sub> (en partie)

SERVICE DE SANTE : VII<sub>6</sub>

SERVICE DES AFFAIRES  
AUTOCHTONES : II<sub>4</sub>

NON INFORMES { II<sub>5</sub>  
{ VI<sub>2</sub>

soit 36 questions ou tableaux

La somme des informations portées au répertoire aurait pu être augmentée de deux manières :

A - quantitativement

si l'accès à toutes les sources avait été possible (cf. IV<sub>5</sub>); et si d'autre part, l'information était plus régulièrement accessible au niveau tribal. C'est ainsi que le Vice-Rectorat et la CAFAT n'ont pu nous fournir les renseignements qu'ils avaient en leur possession. (A noter qu'en ce qui concerne la CAFAT nous avons fait une demande de dérogation sur les renseignements à caractère ethnique, demande demeurée sans réponse).

B - qualitativement

par des enquêtes sur le terrain qui lèveraient les ambiguïtés de positionnement qui se sont posées à nous (cf. VII<sub>5</sub>, VII<sub>6</sub>, VII<sub>4</sub>, VI<sub>1</sub>) et qui fourniraient des renseignements que nous ne pouvons obtenir ex : Données générales , Récapitulatif : Obstacles s'opposant à l'accès à la tribu.

Le présent travail a rencontré un certain nombre de difficultés qui viennent d'être exposées. En conclusion et dans l'état actuel de l'organisation des services administratifs sur le Territoire, la constitution d'un répertoire socio-économique sur une base tribale n'est pas tâche facile. Cela est essentiellement dû à ce qu'il existe fort peu de documents administratifs ou semi-publics indiquant la tribu de résidence de la personne concernée.

La seconde difficulté vient de la non-homogénéisation des découpages tribaux. Trop de lieux-dits ou de localisations imprécises sont portés, trop de tribus ou de noms sont phonétiquement proches pour que les confusions puissent être évitées.

La mise à jour devra tenir compte de ces aspects. L'utilisation du répertoire devra aussi prendre bonne note du vieillissement très rapide de certaines données. D'autres données ne s'appliquent pas selon une unité de temps commune à l'ensemble des tribus.

Toutes ces réserves seront à prendre en considération dans l'utilisation immédiate du répertoire, et plus encore dans son utilisation future.

M.F. DAVEZIES

M. HUSBERG

P. PILLON

## A N N E X E S

- Données relatives à l'opération Café
- Liste des réserves de la Grande Terre indiquant les communes et les circonscriptions administratives
- Liste des réserves
- Liste des tribus de la Grande Terre.

## SITUATION DES PLANTEURS DE L'OPÉRATION CAFÉ

La répartition générale au niveau du programme global (Tranches 79 - 80 - 81 - 82) fait apparaître un total de 1.019 promoteurs. Il faut cependant tenir compte des personnes inscrites sur plusieurs tranches. Le décompte correspond à 44 cas qu'il faut soustraire du programme global selon la répartition suivante :

LOCALISATION	T R I B U			HORS TRIBU			NOUVEAU TOTAL		
	Programme global	Personnes à soustraire	Nouveau Total	Programme global	Personnes à soustraire	Nouveau Total	Hors tribu	Tribu	GENERAL
- CANALA	31	1	30	9	-	9	30	9	39
- MOINDOU	19	6	13	3	-	3	13	3	16
- POYA	62	2	60	1	-	1	60	1	61
- KOUMAC	19	2	17	6	-	6	17	6	23
- OUEGOA	87	8	79	31	4	27	79	27	106
- POUÉBO	40	1	39	13	-	13	39	13	52
- HIENGHENE	37	-	37	17	2	15	37	15	52
- POINDIMIE	87	10	77	11	2	9	77	9	86
- PONERIHOUEN	102	-	102	30	5	25	102	25	127
- HOUAILLOU	131	-	131	2	1	1	131	1	132
TOTAL .....	615	30	585	123	14	109	585	109	694

TOTAL GLOBAL GENERAL = 1.019 - (30 + 14) = 975 Planteurs

Sources : Services Ruraux

RÉPARTITION DES PARCELLES ET DES PROMOTEURS SELON STATUT

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

A N N E E S	S T A T U T						T O T A L			PROGRAMME GLOBAL	
	TRIBU			HORS TRIBU			Nbre Pers.	ROBUSTA	ARABICA	Nbre Pers.	SURFACE
	Nbre Pers.	ROBUSTA	ARABICA	Nbre Pers.	ROBUSTA	ARABICA					
- 1979	110	25,00	20,75	16	10,50	3,50	126	35,50	24,25	126	59,75
- 1980	169	44,75	30,50	34	17,25	12,75	203	62,00	43,25	203	105,25
- 1981	271	85,25	55,75	58	26,00	29,50	329	111,25	85,25	329	196,50
- 1982	300	79,50	40,00	61	40,50	12,00	361	120,00	52,00	361	172,00
TOTAL GENERAL	850	234,50	147,00	169	94,25	57,75	1019	328,75	204,75	1019	533,50

Sources : Services Ruraux

LISTE DES RESERVES DE LA GRANDE TERRE INDIQUANT  
LES COMMUNES ET LES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

CIRCONSCRIPTIONS EST - FEUILLES JAUNES

COMMUNES	N°	NOM (S) DE LA RESERVE
HIENGHENE	17	CONGOUMA (TOUHO) *
	19	COULA
	23	GANEM
	34	HOUANDA, POUYEMBEN
	48	LECOULNOUE, LINDERALIQUE, OUANAOU
	79	OUAIEME
	82	OUARE
	87	OUEBIAS (intérieur)
	89	OUENCHIP
	91	OUEN KOUT, TIPINDJE, OUAREGANE
	92	OUENOTH
	102	PANIE
	112	POUENDJAP
	130	TENDO
136	TIENDANITE .	
HOUAIILOU	3	BA
	18	BOREARE, COULA
	27	GONDE
	37	KAMOUI
	39	KARAGREU
	51	MEOMO
	53	MERE
	54	MEVEGON
	62	NEA:PIA
	65	NEKOUÉ-OUARAI
	68	NEAOUA
	69	NEOUA
	70	NEOUYO
75	NINDIA, NINDIEN	

\* autre localisation donnée

COMMUNE	N°	NOM (S) DE LA RESERVE
POINDIMIE	1	AMOA
	10	BAYES
	141	BOPOPE, TIWAKA, BOBEITIO
	73	INA, NESSAPOUE, MESAPOUE
	60	NAPOEMIEN
	133	TIAOU - POMBEI
	135	TIE
	138	TIETI
	140	TIOUANO
147	WAGAP	
PONERIHOUEN	31	GOYETTA, GOROU
	32	GRONDU , GROCHAIN
	55	MONEO
	57	MOU
	63	NEAVIN
	108	POINDO
	109	PONERIHOUEN
126	TCHAMBA	
POUEBO	6	BALADE
	20	DIAHOUE
	86	OUEBIAS (bord de mer)
	111	POUEBO
	127	TCHAMBOENE
	149	YAMBE
TOUHO	40	KOE -PONANDOU
	103	PAOLA, POYES
	113	POUIOU, KOKENGONE
	132	TIOUAE, TIAOUE
	139	TIOUANDE, OUANACHE
	144	TOUHO
	146	VIEUX-TOUHO

CIRCONSCRIPTION OUEST - FEUILLES BLEUES

COMMUNE	N°	NOM (S) DE LA RESERVE
BOURAIL	29	GOUARO
	78	NY
	81	OUA-OUE
KAALA - GOMEN	26	GOMEN
	85	OUAYAGUETTE (HIENGHENE) *
	100	PAIMBOAS - TEMELINE
KONE	4	BACO, TIAOUE - BACO
	42	KONIAMBO
	47	KOWEI
	77	NOELI, NOELLY
	97	OUMAS
	107	POINDAH
	131	TIAOUE
KOUMAC	46	KOUMAC
	105	PETIT - NEHOUE
KOUMAC POUM	2	ARAMA
	67	NENEMAS
UEGOA	7	BALAGAM
	12	BONDE, PAÏAC
	100	PAIMBOAS - TEMELINE
	104	PARAOUA
	118	SAINT FERDINAND
	134	TIARI
POUEMBOUT	83	Ouate

\* autre localisation donnée

.../...

COMMUNE	N°	NOM (S) DE LA RESERVE
POYA	25	GOHAPIN, GOIPIN
	56	MONTFAOUE
	64	NEKLIAY, KRADJI, HAYWA
	71	NEPOU
	72	NERIN (HOUAILLOU) *
	74	NETEA
	88	OUENDJI
VOH	24	GATOPE
	30	GOYETA-PANA (KONE)*
	90	OUENDO -POUEPAI
	98	OUNDJO
	110	POUANLOTCH, CANACOUT
	128	TEMALA
	137	TIETA
	148	WAHAT, OUAHAT

\* autre localisation donnée

CIRCONSCRIPTION SUD - FEUILLES ROSES

COMMUNE	N°	NOM (S) DE LA RESERVE
BOULOUPARI	61	NASSIRAH - OUITCHAMBO
	94	OUI NANE
CANALA	22	FAJA-MEA, MEBARA
	33	HAOULI
	41	KOH
	43	KOUAOUA
	49	MANGOU, OUIASSE
	50	MECHIN, OUIEROU-PIMET
	52	MEHOUE-CAPORALLI
	58	MOUANGHI
	80	OUIANGA, HOUANGA, NAU, KOUENDI
	93	OUIEN PEUPEU, OUIEN SEUPEU
115	POUPA, SOUPA KREMENDERE	
LA FOA	14	COINDE
	84	OUIATOM, DJAPE, KOUA
	96	OUI POIN
MOINDOU	116	MOMEA, QUELE
	124	TABLE UNIO, KATRICOIN
MONT-DORE	16	CONCEPTION
	35	ILE OUIEN
	119	SAINT LOUIS
PAÏTA	8	BANGOU
	21	ENNEDE, N'DE
	59	NANIOUNI
	106	PIROGUES

COMMUNES	N°	NOM (S) DE LA RESERVE
SARRAMEA	15	COL D'AMIEU
	117	SARRAMEA
THIO	13	BORENDY, BRINDI, NE KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, NEHE
	44	KOUERE
	45	KOUEGA (BOULOUPARI)*
	95	OUIOU
	99	OUROUE, DOTHIO
	114	PORT BOUQUET
	120	SAINT MICHEL
	121	SAINT PAUL, TOMOROU
	122	SAINT PHILIPPE
	123	SAINT PIERRE
YATE	28	GORO
	143	TOUAOUROU
	145	UNIA

\* autre localisation donnée

# LISTE DES RÉSERVES

Sources.: Service Topographique

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
1	AMOA	SAINT PAUL SAINT MICHEL SAINT THOMAS SAINTE THERESE	POINDIMIE
2	ARAMA	BOUAROU PANGAI NARAI	KOUMAC (POUM)
3	BA	BA	HOUAILLOU
4	BACO, TIAOUE-BACO	BACO	KONE
6	BALADE	SAINT DENIS SAINT GABRIEL SAINT PAUL SAINTE MARIE	POUEBO
7	BALAGAM	BALAGAM	UEGOA
8	BANGOU	BANGOU (MANANGOES)	PAITA
10	BAYES	BAYES TIBARAMA PAAMA PAMBOU OUINDA (QUINDO) OMETTEUX	POINDIMIE
141	BOBEITIO, BOPOPE, TIWAKA	TIWAKA	POINDIMIE
12	BONDE, PAIAC	SAINT MICHEL SAINT PIERRE SAINT TIMOTHEE SAINTE ANNE SAINT JEAN-BAPTISTE	UEGOA

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
141	BOPOPE, TIWAKA, BOBEITIO	TIWAKA	POINDIMIE
18	BOREARE, COULA	COULA BOREARE	HOUAILOU
13	BORENDY, BRINDI, NE KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, NEHE, TAKOUA	GRAND BORENDY (BRANDY) PETIT BORENDY (BRANDY) SAINT JOSEPH ST JEAN-BAPTISTE	THIO
13	BRINDI, BORENDY, NEKOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, NEHE, TAKOUA	GRAND BORENDY PETIT BORENDY SAINT JOSEPH ST JEAN-BAPTISTE	THIO
14	COINDE	COINDE	LA FOA
15	COL D'AMIEU	COL D'AMIEU	SARRAMEA
16	CONCEPTION	CONCEPTION	MONT DORE
17	CONGOUMA	CONGOUMA	HIENGHENE (TOUHO)*
18	COULA-BOREARE	COULA BOREARE	HOUAILOU
19	COULNA	HAUT-COULNA BAS-COULNA	HIENGHENE
20	DIAHOUE	DIAHOUE	POUEBO
84	DJAPE, OUA TOM, KOUMA	OUA TOM POCQUEREUX	LA FOA
21	ENNEDE, NDE	ENNEDE (N'DE)	PAITA
22	FAJA-MEA, MEBARA	MEA-MEBARA CEYNON (SEINON)	CANALA
23	GANEM	GANEM	HIENGHENE

\* autre localisation donnée

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
24	GATOPE	GATOPE	VOH
25	GOHAPIN, COIPIN	GOHAPIN	POYA
25	GOIPIN, GOHAPIN	GOHAPIN	POYA
26	GOMEN	BAOUI (ST PIERRE) BAGANDA TEGON OUEMBA GAMAI PAITA	KAALA - GOMEN
27	GONDE	GONDE	HOUAILLOU
28	GORO	GORO	YATE
31	GOROU, GOYETTA	GOYETTA	PONERIHOUEN
29	GOUARO	GOUARO	BOURAIL
30	GOYETA-PANA	ATEOU	VOH - HIENGHENE (KONE)*
31	GOYETTA ou GOROU	GOYETTA	PONERIHOUEN
32	GRONDU-GROCHAIN	GRONDU GROCHAIN NEOUTA	PONERIHOUEN
64	HAIWA, NEKLIAI	NEKLIAI (KRADJI ou HAIWA)	POYA
33	HAOULI	HAOULI	CANALA
34	HOUANDA -POUYEMBEN	HOUANDA POUYEMBEN	HIENGHENE
80	HOUANGA, OUANGA, NAU, KOUMENDI	TENDA - KOUMENDI	CANALA
73	INA, NESSAPOUE, MESAPOUE	NESSAPOUE (MESAPOUE) INA	POINDIMIE

\* autre localisation donnée

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
35	ILE OUEN	OUARA	MONT DORE
13	KAKO, BRINDI, BORENDY, NE KOCHERE, OUATCHOUE, TAKOUA , NEHE	GRAND BORENDY (Gr. BRANDY) PETIT BORENDY (Pt. BRANDY) SAINT JOSEPH ST JEAN-BAPTISTE	POINDIMIE
37	KAMOUI	KAMOUI OUAKAYA	HOUAIILOU
39	KARAGREU	KARAGREU	HOUAIILOU
124	KATRICOIN, TABLE UNIO	TABLE UNIO	MOINDOU
40	KOE - PONANDOU	KOE	TOUHO
41	KOH	KOH	CANALA
42	KONIAMBO	KONIAMBO	KONE
43	KOUAOUA	AMON - KASIORI	CANALA
44	KOUERE	KOUERE	THIO
45	KOUEGA	KOUEGA (KOUERGOA)	THIO (BOULOUPARI)*
84	KOUMA, OUA TOM, DJAPE	OUA TOM POCQUEREUX	LA FOA
46	KOUMAC	PAOP WANAC 1 (WANNAP 1) WANAC 2 (WANNAP 2) PAGOU GALAGOUI	KOUMAC
80	KOUMENDI, NAU, OUANGA HOUANGA	TENDA - KOUMENDI	CANALA

\* autre localisation donnée

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
47	KOWEI	KOWEI (KONEI) PAOUTA (BAI)	KONE et POUEMBOUT
48	LECOULNOUE, LINDERALIQUE, OUANAOU	LINDERALIQUE PINDACHE LECOULNOUE	HIENGHENE
48	LINDERALIQUE, OUANAOU, LECOULNOUE	LINDERALIQUE PINDACHE LECOULNOUE (LEWA- NY)	HIENGHENE
49	MANGOU, OUASSE	GELIMA (QUATRE BANIANS) KUINE OUASSE MIA	CANALA
22	MEBARA, FAJA MEA	MEA MEBARA CEYNON (SEINON)	CANALA
50	MECHIN, OUEROU-PIMET	MECHIN OUEROU-PIMET KONoyES-SAHOUÉ	CANALA
51	MEOMO	MEOMO NEYA KAORA	HOUAÏLOU
52	MEOUE-CAPORALLI	MEHOUE NONHOUE BOAKAINE MERENEME	CANALA
53	MERE	KUA	HOUAÏLOU
73	MESAPOUE, NESSAPOUE, INA	NESSAPOUE (MESA- POUE) INA	POINDIMIE
54	MEVEGON	MEVEGON	HOUAÏLOU
116	MOMEA et QUELE	MOMEA (QUELE)	MOINDOU
55	MONEO	MONEO PO	PONERIHOUEN

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
56	MONTFAOUE	MONTFAOUE	POYA
57	MOU	MOU	PONERIHOUEN
58	MOUANGHI	NANON-KENEROU (KEREDURU autres noms : NINDICOUÉ LE CAILLOU, EMA)	CANALA
59	NANIOUNI	NANIOUNI	PAITA
60	NAPOEMIEN	POINDIMIE NAPOEMIEN	POINDIMIE
61	NASSIRAH, OUITCHAMBO	NASSIRAH (YA)	BOULOUPARI
80	NAU, OUANGA, HOUANGA, KOUMENDI	TENDA - KOUMENDI	CANALA
21	N'DE, ENNEDE	ENNEDE (N'DE)	PAITA
62	NEAMPIA	POET NESSAKOUYA OINGO MEDAOUYA BOEAREU GOUARAOUI OUESSOIN ME	HOUAILLOU
63	NEAVIN	NEAVIN	PONERIHOUEN
13	NEHE, BRINDI, BORENDY, NE KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA	GRAND NORENDY (Gd. BRANDY) PETIT BORENDY (Pt. BRANDY) SAINT JOSEPH ST. JEAN-BAPTISTE	THIO
64	NEKLIAI, HAIWA (KRADJI)	NEKLIAI (KRADJI ou HAIWA)	POYA

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
13	NE KOCHERE, BRINDI, BORENDY, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	GRAND BORENDY (Gd BRANDY) PETIT BORENDY (Pt BRANDY) SAINT JOSEPH ST. JEAN-BAPTISTE	THIO
65	NEKOUÉ - OUARAI	NEKOUÉ NEDIOUEN NEARIA THU	HOUAÏLOU
67	NENEMAS	TITCH (POUM) YANDE TIE YENGHEBANE TAANLO BAABA (PAABA) TIABET (DAOTE, BOUABANDO)	KOUMAC (POUM)
68	NEAOUA	NEAOUA (NEOA, KISSEH)	HOUAÏLOU
69	NEOUA	NEOUA	HOUAÏLOU
70	NEOUYO	NEOUYO PARAOUYE GOUAREU KAPOUE	HOUAÏLOU
71	NEPOU	NEPOU	POYA
72	NERIN	NERIN	POYA (HOUAÏLOU)*
73	NESSAPOUE, INA, MESAPOUE	NESSAPOUE (MESA- POUE) INA	POINDIMIE
74	NETEA	NETEA	POYA
75	NINDIA, NINDIEN	NEDIVIN ROIBAHON NINDIA MEAREU	HOUAÏLOU

\* autre localisation donnée

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
75	NINDIEN, NINDIA	NEDIVIN ROIBAHON NINDIA NEAREU	HOUAILOU
77	NOELI, NOELLY	NOELLY (NOELI)	KONE
77	NOELLY, NOELI	NOELLY (NOELI)	KONE
78	NY	NY AZAREU BOUIROU POTHE	BOURAIL
148	OUAHAT, WAHAT	WAHAT (OUAHAT)	VOH
79	OUAIEME	OUAIEME	HIENGHENE
48	OUANAOU, LINDERALIQUE, LECOULNOUE	LINDERALIQUE PINDACHE LECOULNOUE (LEWA- NY)	HIENGHENE
80	OUANGA, NAU, KOUMENDI	TENDA -KOUMENDI	CANALA
81	OUA-OUE	OUA-OUE	BOURAIL
82	OUARE	OUARE	HIENGHENE
91	OUAREGANE, OUEEN-KOUT, TIPINDJE	OUEEN-KOUT OUE-HAWA	HIENGHENE
49	OUASSE, MANGOU	GELIMA (QUATRE BANIANS) KUINE OUASSE MIA	CANALA
13	OUATCHOUE, BRINDI, BORENDY, NE KOCHERE, KAKO, TAKOUA, NEHE	GRAND BORENDY (Gd BRANDY) PETIT BORENDY (Pt BRANDY) SAINT JOSEPH ST. JEAN-BAPTISTE	THIO

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
83	OUATE	OUATE	POUEMBOUT
84	OUA TOM, DJAPE, KOUMA	OUATOM POCQUEREUX	LA FOA
85	OUAYAGUETTE	OUAYAGUETTE	KAALA - GOMEN (HIENGHENE) *
86	OUEBIAS (bord de mer)	COLNETT PAALO	POUEBO
87	OUEBIAS (intérieur)	OUAENE	HIENGHENE
88	OUENDJI	OUENDJI	POYA
89	OUENSHIP	OUENSHIP	HIENGHENE
90	OUENGO-POUEPAI	OUENGHO	VOH
91	OUEN-KOUT, TIPINDJE (OUAREGANE)	OUEN-KOUT OUE-HAVA	HIENGHENE
92	OUENOTH	TIWAMACK KEWARAP	HIENGHENE
93	OUEN PEUPEU, OUEN SEUPEU	NAKETY	CANALA
93	OUEN SEUPEU, OUEN PEUPEU	NAKETY	CANALA
94	OUINANE	NETEA - TOMO	BOULOUPARI
95	OUIOU	OUIINDO	THIO
96	OUI POIN	OUI POIN	LA FOA
97	OUMAS	NEAMI NETCHAOT	KONE
98	OUNDJO	OUNDJO	VOH
99	OUROUE, DOTIO	OUROUE	THIO

\* autre localisation donnée

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
12	PAIAC ou BONDE	SAINT MICHEL SAINT PIERRE SAINT TIMOTHEE SAINTE ANNE SAINT JEAN-BAPTISTE	OUEGOA
100	PAIMBOAS - TEMELINES	OUEHOLLE KOUROU OUEMOU POUEMBAHOU BOUELAS OUENE OUEZIA TEMELINES	KAALA - GOMEN " " OUEGOA " " "
102	PANIE	PANIE	HIENGHENE
103	PAOLA-POYES	PAOLA	TOUHO
104	PARAOUA	PARAOUA	OUEGOA
105	PETIT NEHOUE	Famille TCHOUE AOUA	KOUMAC
106	PIROGUES	COL DE LA PIROGUE SAINT LAURENT	PAITA
107	POINDAH	POINDAH	KONE
108	POINDO	NEBOUEBA GOA - (SAINT YVES)	PONERIHOUEN
109	PONERIHOUEN	EMBOUCHURE (PONERIHOUEN)	PONERIHOUEN
110	POUANLOTCH, CANACOUT	BOYEN	VOH
111	POUEBO	SAINT LOUIS SAINTE MARIE SAINT ADOLPHE SAINT GABRIEL SAINT JOSEPH SAINT DENIS	POUEBO
112	POUENDJAP	POUENDJAP (POIND- JAP)	HIENGHENE

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
113	POUIOU, KOKENGONE	KOKENGONE (KOKINGONE)	TOUHO
114	PORT BOUQUET	PORT BOUQUET	THIO
115	POUPA, SOUPA-KREMENDERE	TENDA	CANALA
116	QUELE , MOMEA	MOMEA (QUELE)	MOINDOU
117	SARRAMEA	PETIT COULI GRAND COULI SARRAMEA (COL d'AMTEU)	SARRAMEA
118	SAINT FERDINAND	MANGHINE (SAINT FERDINAND) SAINT JOSEPH SAINT PAUL	UEGOA
119	SAINT LOUIS	SAINT LOUIS	MONT DORE
120	SAINT-MICHEL	SAINT MICHEL	THIO
121	SAINT PAUL TOYOUROU	SAINT PAUL	THIO
122	SAINT PHILIPPE , SAINT PHILIPPO	SAINT PHILIPPE I (SAINT PHILIPPO I) SAINT PHILIPPE II (SAINT PHILIPPO II) SAINT GABRIEL )	THIO
123	SAINT PIERRE	SAINT PIERRE	THIO
115	SOUPA-KREMENDERE, POUPA	TENDE	CANALA
124	TABLE UNIO, KATRICOIN	TABLE UNIO	MOINDOU
13	TAKOUA, BRINDI, BORENDY, NE KOCHERE, OUATCHOUE, NEHE	GRAND BORENDY (Gd. BRANDY) PETIT BORENDY (Pt. BRANDY) SAINT JOSEPH ST. JEAN BAPTISTE	THIO
126	TCHAMBA	TCHAMBA	PONERIHOUEN
127	TCHAMBOENE	TCHAMBOENE	POUEBO

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
128	TEMALA	TEMALA OUELISSÉ	VOH
130	TENDO	TENDO (TENDOU) CAAVATCH (ANETTE)	HIENGHENE
131	TIAOUE	TIAOUE	KONE
4	TIAOUE -BACO, BACO	BACO	KONE
132	TIOUAE, TIAOUE	TUAI	TOUHO
133	TIAOU-POMBEI	POMBEI	POINDIMIE
134	TIARI	TIARI (TIARE)	OUEGOA
135	TIE	TIE	POINDIMIE
136	TIENDANITE	TIENDANITE	HIENGHENE
137	TIETA	TIETA	VOH
138	TIETI	TIETI GALILEE	POINDIMIE
139	TIOUANDE, OUANACHE	TIOUANDE OUANACHE	TOUHO
140	TIOUNAO	TIOUAAO (TI OÙANO TIOUANO, TIOUNAO, TIOUNAOU)	POINDIMIE
91	TIPINDJE, OUAREGANE, OUEN KOUT	OUEN KOUT OUE HAVA	HIENGHENE
141	TIWAKA, BOPOPE, BOBEITIO	TIWAKA	POINDIMIE
121	TOMOROU, SAINT PAUL	SAINT PAUL	THIO
143	TOUAOUROU	TOUAOUROU	YATE
144	TOUHO	TOUHO	TOUHO
145	UNIA	UNIA	YATE
146	VIEUX TOUHO	VIEUX TOUHO	TOUHO
147	WAGAP	WAGAP SAINT DENIS	POINDIMIE
148	WAHAT, OUAHAT	WAHAT (ou OUAHAT)	VOH
149	YAMBE	YAMBE	POUEBO

N.B.- Les numéros ne figurant pas sur cette liste concernent les réserves extérieures à la Grande Terre et les réserves désaffectées :

N°	NOM DE LA RESERVE	TRIBUS	COMMUNE
5	BAI	TENDA	CANALA
9	BAOM		OUEGOA
11	BELEP	WALA (BELEP)	BELEP
36	ILOT STE MARIE	VALLEE DE THIO	THIO
38	KAOUAM		HIENGHENE
66	NEKOURY		
76	NOMEA		PONERIHOUEN
101	PAMALE		HIENGHENE
125	TAO		HIENGHENE
129	TENDE		OUEGOA
142	TONGOUIN, MATI	MANANGOES TONGOUIN MATI	PAITA

# LISTE DES TRIBUS DE LA GRANDE-TERRÉ

Sources: Service Topographique (le numéro mentionné est celui de la réserve)

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
AMON-KASIORI	KOUAOUA	43	CANALA
ANETTE (CAAVATCH)	TENDO	130	HIENGHENE
ATEOU	GOYETA - PANA	30	VOH - HIENGHENE
AZAREU	NY	78	BOURAIL (KONE)*
B A	B A	3	HOUAÏLOU
BAABA (PAABA)	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
BACO	BACO, TIAOUE - BACO	4	KONE
BAGANDA	GOMEN	26	KAALA-GOMEN
BALAGAM	BALAGAM	7	OUEGOA
BANGOU	BANGOU, MANANGOES	8	PAITA
BAOUI	GOMEN	26	KAALA-GOMEN
BAS COULNA	COULNA	19	HIENGHENE
BAYES	BAYES	10	POINDIMIE
BOAKAINE	MEOUE - CAPORALLI	52	CANALA
BOEAREU	NEAMPIA	62	HOUAÏLOU
BOPOPE	TIWAKA	141	KONE
BOREARE	COULA, BOREARE	18	HOUAÏLOU
BORENDY ou BRANDY (GRAND)	BRINDI, BORENDY, NE, KOCHERE OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
BORENDY ou BRANDY (PETIT)	BRINDI, BORENDY, NE, KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
BOUABANDO (TIABET, DAOTE)	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
BOUAROU	ARAMA	2	KOUMAC (POUM)
BOUELAS	PAIMBOAS TEMELINES	100	OUEGOA
BOUIROU	NY	78	BOURAIL
BOYEN	POUANLOTCH, CANACOUT	110	VOH
BRANDY ou BORENDY (GRAND)	BRINDI, BORENDY, NE, KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
BRANDY ou BORENDY (PETIT)	BRINDI, BORENDY, NE, KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
CAAVATCH (ANETTE)	TENDO	130	HIENGHENE
CAILLOU (LE) (NANON-KENEROU NINDICOUE-LE CAILLOU)	MOUANGHI	58	CANALA
CEYNON (SEINON)	FAJA - MEA, MEBARA	22	CANALA
COINDE	COINDE	14	LA FOA

\* autre localisation donnée

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
COL D'AMIEU	COL D'AMIEU	15	SARRAMEA
COL D'AMIEU ou (SARRAMEA)	SARRAMEA	117	SARRAMEA
COL DE LA PIROGUE (SAINT-LAURENT)	PIROGUES	106	PAITA
COLNETT	OUEBIAS	86	POUEBO
CONCEPTION (LA)	LA CONCEPTION	16	MONT DORE
CONGOUMA	CONGOUMA	17	HIENGHENE (TOUHO)
COULA	COULA , BOREARE	18	HOUAILOU
COULI (GRAND)	SARRAMEA	117	SARRAMEA
COULI (PETIT)	SARRAMEA	117	SARRAMEA
COULNA (BAS)	COULNA	19	HIENGHENE
COULNA (HAUT)	COULNA	19	HIENGHENE
DAOTE (TIABET, BOUABANDO)	NENEMAS	67	KOUMAC POUM
DIAHOUE	DIAHOUE	20	POUEBO
EMA (NINDICOUÉ -LE CAILLOU)	MOUANGUI	58	CANALA
EMBOUCHURE (PONERIHOUEN)	PONERIHOUEN	109	PONERIHOUEN
ENNEDE (N'DE)	ENNEDE (N'DE)	21	PAITA
GALAGOUI	KOUMAC	46	KOUMAC
GALILEE	TIETI	138	POINDIMIE
GAMAI	GOMEN	26	KAALA -GOMEN
GANEM	GANEM	23	HIENGHENE
GATOPE	GATOPE	24	VOH
GELIMA (QUATRE BANIANs)	MANGOU - OUASSE	49	CANALA
GOA (SAINT-YVES)	POINDO	108	PONERIHOUEN
GOHAPIN	GOIPIN (GOHAPIN)	25	POYA
GONDE	GONDE	27	HOUAILOU
GORO	GORO	28	YATE
GOUARAQUI	NEAMPIA	62	HOUAILOU
GOUAREU	NEOUYO	70	HOUAILOU
GOUARO	GOUARO	29	BOURAIL
GOYETTA	GOYETTA (GOROU)	31	PONERIHOUEN
GRAND BORENDY (BRANDY)	BRINDI, BORENDY, NE KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO

\* autre localisation donnée

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
GRAND COULI GROCHAIN GRONDU	SARRAMEA GRONDU-GROCHAIN GRONDU-GROCHAIN	117 32 32	SARRAMEA PONERIHOUEN PONERIHOUEN
HAIWA (NEKIAI, KRADJI) HAOULI HAUT COULNA HOUANDA	NEKLIAI HAIWA HAOULI COULNA HOUANDA - POUYEMBEN	64 33 19 34	POYA CANALA HIENGHENE HIENGHENE
I N A	NESSAPOUE - INA (MESAPOUE)	73	POINDIMIE
KAMOUI KAORA KAPOUE KARAGREU KEREDURU (NANON KENEROU) (NINDICOUÉ-LE CAILLOU) KEWARAP (LEWARAP) KISSEH (NEAOUA) (NEOA) KOE KOH KOKENGONE (KOKINGONE) KOKINGONE (KOKINGONE) KONIAMBO KONOYES-SAHOUE KOUERE KOUERGA (KOUERGOA) KOUERGOA (KOUERGA) KOU MENDI (TENDA) KOUROU KOWEI (KONEI) KARADJI (NEKLIA, HAIWA) KUA KUINE	KAMOUI MEOMO NEOUYO KARAGREU MOUANGHI OUENOTH NEAOUA KOE - PONANDOU KOH POUIOU - KOKENGONE POUIOU - KOKENGONE KONIAMBO MECHIN-OUEROU - PIMET KOUERE KOUERGA KOUERGA OUANGA - NAU - KOU MENDI PAIMBOAS - TEMELINES KOWEI NEKLIAI - HAIWA MERE MANGOU - OUASSE	37 51 70 39 58 92 68 40 41 113 113 42 50 44 45 45 80 100 47 64 53 49	HOUAILOU HOUAILOU HOUAILOU HOUAILOU CANALA HIENGHENE HOUAILOU TOUHO CANALA TOUHO TOUHO KONE CANALA THIO THIO (BOULOUPARI)* THIO (BOULOUPARI)* CANALA KAALA-GOMEN KONE et POUEMBOUT POYA HOUAILOU CANALA

\* autre localisation donnée

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
LA CONCEPTION LECOULNOUE (LEWANY) LEWANY (LECOULNOUE) LEWARAP (KEWARAP) LINDERALIQUE	LA CONCEPTION LINDERALIQUE, OUANAOU LECOULNOUE LINDERALIQUE, OUANAOU LECOULNOUE OUENOTH LINDERALIQUE, OUANAOU, LECOULNOUE	16 48 48 92 48	MONT-DORE HIENGHENE HIENGHENE HIENGHENE HIENGHENE
MANGHINE (ST FERDINAND) M E MEA-MEBARA MEAREU MECHIN MEDAOUYA MEHOUE MEOMO MEVEGON MERENEME MESAPOUE (NESSAPOUE) MIA MOMEA (QUELE) MONEO MONTFAOUE MOU	SAINT-FERDINAND NEAMPIA FAJA - MEA, MEBARA NINDIA - NINDIEN MECHIN , OUEROU-PIMET NEAMPIA MEOUE - CAPORALLI MEOMO MEVEGON MEOUE - CAPORALLI NESSAPOUE , INA , MESAPOUE , MANGOU -OUASSE QUELE , MOMEA MONEO MONTFAOUE MOU	118 62 22 75 50 62 52 51 54 52 73 49 116 55 56 57	OUEGOA HOUAILOU CANALA HOUAILOU CANALA HOUAILOU CANALA HOUAILOU CANALA HOUAILOU CANALA POINDIMIE CANALA MOINDOU PONERIHOUEN POYA PONERIHOUEN
NAKETY NANIOUNI ANON KENEROU (KEREDURU) (NINDICOUE, LE CAILLOU) NAPOEMIEN NARAI NASSIRAH (YA) N'DE (ENNEDE)	OUEN-PEUPEU , OUEN SEUPEN NANIOUNI MOUANGHI NAPOEMIEN ARAMA NASSIRAH , OUITCHAMBO ENNEDE , N'DE	93 59 58 60 2 61 21	CANALA PAITA CANALA POINDIMIE KOUMAC (POUM) BOULOUPARI PAITA

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
NEAMI	OUMAS	97	KONE
NEAOUA (KISSEH) (NEOA)	NEAOUA	68	HOUAÏLOU
NEARIA	NEKOUÉ - OUARAI	65	HOUAÏLOU
NEAVIN	NEAVIN	63	PONERIHOUEN
NEBOUEBA	POINDO	108	PONERIHOUEN
NEDIOUEN	NEKOUÉ - OUARAI	65	HOUAÏLOU
NEDIVIN	NINDIA - NINDIEN	75	HOUAÏLOU
NEHOUE (PETIT)	PETIT - NEHOUE	105	KOUMAC
NEKLIAI (KRADJI, HAIWA)	NEKLIAI HAIWA	64	POYA
NEKOUÉ	NEKOUÉ - OUARAI	65	HOUAÏLOU
NEOA (NEAOUA) (KISSEH)	NEAOUA	68	HOUAÏLOU
NEOUA	NEOUA	69	HOUAÏLOU
NEOUTA	GRONDU-GROCHAIN	32	PONERIHOUEN
NEOUYO	NEOUYO	70	HOUAÏLOU
NEPOU	NEPOU	71	POYA
NERIN	NERIN	72	POYA (HOUAÏLOU)*
NESSAKOUYA	NEAMPIA	62	HOUAÏLOU
NESSAPOUE (MESAPOUE)	NESSAPOUE - INA (MESAPOUE)	73	POINDIMIE
NETCHAOT	OUMAS	97	KONE
NETEA	NETEA	74	POYA
NETEA - TOMO	OUIANANE	94	BOULOUPARI
NEYA	MEOMO	51	HOUAÏLOU
NINDIA	NINDIA NINDIEN	75	HOUAÏLOU
NINDICOUE (LE CAILLOU, EMA, NANON-KENEROU)	MOUANCHI	58	CANALA
NOELI (NOELLY)	NOELI - NOELLY	77	KONE
NOELLY (NOELI)	NOELI - NOELLY	77	KONE
NONHOUE	MEOUE - CAPORALLI	52	CANALA
NY	NY	78	BOURAIL
OINGO	NEAMPIA	62	HOUAÏLOU
OMETTEUX	BAYES	10	POINDIMIE
OUAENE	OUEBIAS	87	HIENGHENE
OUAHAT (WAHAT)	WAHAT (OUAHAT)	148	VOH
OUAIEME	OUAIEME	79	HIENGHENE
OOUAKAYA	KAMOUI	37	HOUAÏLOU

\* autre localisation donnée

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
OUANACHE	TIOUANDE, OUANACHE	139	TOUHO
OUA-OUE	OUA-OUE	81	BOURAIL
OUARA	ILE OUEN	35	MONT DORE
OUARE	OUARE	82	HIENGHENE
OUASSE	MANGOU-OUASSE	49	CANALA
OUATE	OUATE	83	POUEMBOUT
OUA TOM	OUA TOM (DJAPE, KOUMA)	84	LA FOA
OUAYAGUETTE	OUAYAGUETTE	85	KAALA GOMEN (HIENGHENE)*
OUÉ -HAWA	OUEN KOUT, TIPINDJE OUAREGANE	91	HIENGHENE
OUÉHOLLE	PAIMBOAS - TEMELINES	100	K'AALA GOMEN
OUÉLISSE	TEMALA	128	VOH
OUEMBA	GOMEN	26	K'AALA GOMEN
OUEMOU	PAIMBOAS - TEMELINES	100	GOMEN
OUENDJI	OUENDJI	88	POYA
OUENE	PAIMBOAS - TEMELINES	100	OUEGOA
OUENGHIP	OUENGHIP	89	HIENGHENE
OUENGO	OUENGO - POUPEAI	90	VOH
OUENIA	PAIMBOAS - TEMELINES	100	OUEGOA
OUEN-KOUT	OUEN-KOUT, TIPINDJE, OUAREGANE	91	HIENGHENE
OUEROU PIMET	MECHIN - OUEROU-PIMET	50	CANALA
OUESSOIN	NEAMPJA	62	HOUAIILOU
OUINDA (OUINDO)	BAYES	10	POINDIMIE
OUINDO (OUINDA)	BAYES	10	POINDIMIE
OUINDO	OUIOU	95	THIO
OUI POIN	OUI POIN	96	LA FOA
OUNDJO	OUNDJO	98	VOH
OUROUE	OUROUE - DOTHIO	99	THIO
PAABA (BAABA)	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
PAALO	OUEBIAS	86	POUEBO
PAAMA	BAYES	10	POINDIMIE
PAGOU	KOUMAC	46	KOUMAC
PAITA	GOMEN	26	KAALA GOMEN
PAMBOU	BAYES	10	POINDIMIE
PANGAI	ARAMA	2	KOUMAC (POUM)

\* autre localisation donnée

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
PANIE	PANIE	102	HIENGHENE
PAOLA	PAOLA-POYES	103	TOUHO
PAOP	KOUMAC	46	KOUMAC
PAOUTA (BAI)	KOWEI	47	KONE et POUEMBOUT
PARAOUA	PARAOUA	104	OUEGOA
PARAOUYE	NEOUYO	70	HOUAILLOU
PETIT BORENDY (BRANDY)	BRINDI, BORENDY, NE KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
PETIT COULI	SARRAMEA	117	SARRAMEA
PETIT NEHOUE	PETIT-NEHOUE	105	KOUMAC
PINDACHE	LINDERALIQUE, OUANAOU et LECOULNOUE	48	HIENGHENE
PIROGUE (COL DE LA) SAINT- LAURENT	PIROGUES	106	PAITA
PO	MONEO	55	PONERIHOUEN
POET	NEAMPIA	62	HOUAILLOU
POINDAH	POINDAH	107	KONE
POINDIMIE	NAPOEMIEN	60	POINDIMIE
POINDJAP (POUENDJAP)	POUENDJAP	112	HIENGHENE
POCQUEREUX	OUA TOM (DJAPE, KOUMA)	84	LA FOA
POMBEL	TIAOU - POMBEL	133	POINDIMIE
PONERIHOUEN (EMBOUCHURE)	PONERIHOUEN	109	PONERIHOUEN
PORT BOUQUET	PORT BOUQUET	114	THIO
POTHE	NY	78	BOURAIL
POUEMBAHOU	PAIMBOAS - TEMELINES	100	OUEGOA
POUM (TITCH)	NENEMAS	67	KOUMAC POUM
POUYEMBEN	HOUANDA - POUYEMBEN	34	HIENGHENE
POUENDJAP (POINDJAP)	POUENDJAP	112	HIENGHENE
QUATRE BANIANS (GELIMA)	MANGOU et OUASSE	49	CANALA
QUELE (MOMEA)	QUELE et MOMEA	116	MOINDOU
ROIBAHON	NINDIA (NINDIEN)	75	HOUAILLOU
SAINT ADOLPHE	POUEBO	111	POUEBO
SAINT DENIS	BALADE	6	POUEBO
SAINT DENIS	POUEBO	111	POUEBO

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
SAINT DENIS	WAGAP	147	POINDIMIE
SAINT FERDINAND (MANGHINE)	SAINT FERDINAND	118	UEGOA
SAINT GABRIEL	BALADE	6	POUEBO
SAINT GABRIEL	POUEBO	111	POUEBO
SAINT JEAN BAPTISTE	BONDE (PAIAC)	12	UEGOA
SAINT JEAN BAPTISTE	BRINDI, BORENDY, NE, KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
SAINT JOSEPH	BRINDI, BORENDY, NE, KOCHERE, OUATCHOUE, KAKO, TAKOUA, NEHE	13	THIO
SAINT JOSEPH	SAINT FERDINAND	118	UEGOA
SAINT JOSEPH	POUEBO	111	POUEBO
SAINT LAURENT (COL DE LA PIROGUE)	PIROGUES	106	PAITA
SAINTL LOUIS	SAINT LOUIS	119	MONT DORE
SAINT LOUIS	POUEBO	111	POUEBO
SAINT MICHEL	SAINT MICHEL	120	THIO
SAINT MICHEL	BONDE (PAIAC)	12	UEGOA
SAINT MICHEL	AMOA	1	POINDIMIE
SAINT PAUL	SAINT FERDINAND	118	UEGOA
SAINT PAUL	AMOA	1	POINDIMIE
SAINT PAUL	BALADE	6	POUEBO
SAINT PAUL	SAINT PAUL (TOMOROU)	121	THIO
SAINT PHILIPPE I (SAINT PHILIPPO)	SAINT PHILIPPE (ST PHILIPPO)	122	THIO
SAINT PHILIPPE II (SAINT PHILIPPO, SAINT GABRIEL)	SAINT PHILIPPE (ST PHILIPPO)	122	THIO
SAINT PIERRE	BONDE (PAIAC)	12	UEGOA
SAINT PIERRE	SAINT PIERRE	123	THIO
SAINT PIERRE (BAOUI)	GOMEN	26	KAALA-GOMEN
SAINT THOMAS	AMOA	1	POINDIMIE
SAINT TIMOTHEE	BONDE (PAIAC)	12	UEGOA
SAINT YVES (GOA)	POINDO	108	PONERIHOUEN
SAINTE ANNE	BONDE (PAIAC)	12	UEGOA
SAINTE MARIE	BALADE	6	POUEBO
SAINTE MARIE	POUEBO	111	POUEBO
SAINTE THERESE	AMOA	1	POINDIMIE
SARRAMEA (COL D'AMIEU)	SARRAMEA	117	SARRAMEA
SEINON (CEYNON)	FAJA - MEA MEBARA	22	CANALA

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
TAANLO	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
TABLE UNIO	TABLE UNIO, KATRICOIN	124	MOINDOU
TCHAMBA	TCHAMBA	126	PONERIHOUEN
TCHAMBOENE	TCHAMBOENE	127	POUEBO
TEGON	GOMEN	26	KAALA-GOMEN
TEMALA	TEMALA	128	VOH
TEMELINES	PAIMBOAS - TEMELINES	100	UEGOA
TENDA KOUMENDI	OUANGA, NAU, KOUMENDI HOUANGA, OUANGA	80	CANALA
TENDA	POUPA, SOUPA-KREMENDERE	115	CANALA
TENDO (TENDOU)	TENDO	130	HIENGHENE
TENDOU (TENDO)	TENDO	130	HIENGHENE
THU	NEKOUÉ, OUARAI	65	HOUAILLOU
TI- OUANO (TIOUAAO, TIOUANO, TIOUNAO)	TIOUNAO	140	POINDIMIE
TIABET (DAOTE, BOUABANDO)	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
TIAOUE	TIAOUE	131	KONE
TIARE (TIARI)	TIARI (TIARE)	134	UEGOA
TIARI (TIARE)	TIARI (TIARE)	134	UEGOA
TIBARAMA	BAYES	10	POINDIMIE
TIE	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
TIE	TIE	135	POINDIMIE
TIENDANITE	TIENDANITE	136	HIENGHENE
TIETA	TIETA	137	VOH
TIETI	TIETI	138	POINDIMIE
TIOUAAO (TIOUANO, TI OUANO TIOUNAO)	TIOUNAO	140	POINDIMIE
TIOUANAO (TIOUANO, TI OUANO TIOUAAO)	TIOUNAO	140	POINDIMIE
TIOUANO (TIOUAAO, TI OUANO TIOUANAO, TIOUANAOU)	TIOUNAO	140	POINDIMIE
TIOUANAOU (TIOUAAO, TIOUANAO, TIOUANO)	TIOUNAO	140	POINDIMIE
TIOUANDE	TIOUANDE, OUANACHE	139	TOUHO
TITCH (POUM)	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
TIWAMACK	OUEENITH	92	HIENGHENE
TIWAKA	TIWAKA, BOPOPE, BOBEITO	141	POINDIMIE
TIOUAOUROU	TOUAOUROU	143	YATE
TOUHO	TOUHO	144	TOUHO
TOUHO (VIEUX)	TOUHO (VIEUX)	146	TOUHO
TUAI	TIOUAE, TIAOUE	132	TOUHO

TRIBUS	RESERVES	N°	COMMUNES
UNIA	UNIA	145	YATE
VIEUX BAOUÏ (SAINT-PIERRE, BAOUÏ)	GOMEN	26	KAALA-GOMEN
VIEUX TOUHO	VIEUX TOUHO	146	TOUHO
WAGAP	WAGAP	147	POINDIMIE
WAGHAT (OUAHAT)	WAGHAT (OUAHAT)	148	VOH
WAHO	TOUAOUROU	143	YATE
WANAC 1 (WANNAP 1)	KOUMAC	46	KOUMAC
WANAC 2 (WANNAP 2)	KOUMAC	46	KOUMAC
WANNAP 1 (WANAC 1)	KOUMAC	46	KOUMAC
WANNAP 2 (WANAC 2)	KOUMAC	46	KOUMAC
YA (NASSIRAH)	NASSIRAH OUITCHAMBO	61	BOULOUPARI
YAMBE	YAMBE	149	POUEBO
YANDE	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)
YENGHEBANE	NENEMAS	67	KOUMAC (POUM)